

RCA: Mille ruses tuent l'intelligence

Dans la nuit du 20 au 21 juin 2025, le président centrafricain Faustin Archange Touadéra a fait l'objet d'une évacuation sanitaire d'urgence, organisée de main de maître par le Consul général de la République centrafricaine à Bruxelles. L'affaire doit être grave pour qu'il en soit ainsi procédé.

Dès lors, au lieu de garder le silence ou invoquer la vie privée du chef de l'État, M. Fidèle Gouandjika, qui n'est ni le porte parole de la présidence (attribution de M. Mokpem), ni le porte-parole du gouvernement (un certain Maxime Balalou), se permet d'inventer une « mission médicale » à laquelle doit participer M. Touadéra ; et d'invoquer la présence de son épouse, employée à l'Institut Pasteur de Bangui, pour donner un vernis scientifique à ce qui n'est qu'un mensonge.

Pour couper court aux rumeurs abracadabrantiques de radio-trottoir, il faut attendre le communiqué officiel de l'hôpital Delta de Bruxelles pour apprécier la situation médicale de M. Touadéra. Dans l'attente, cette affaire nourrit deux axes d'interprétation : en l'absence d'un vice-président qui n'est toujours pas nommé depuis la promulgation de la constitution du 30 août 2023,

- soit la vacance du pouvoir est temporaire, alors le Premier ministre assure l'intérim du chef de l'État comme le prescrit la constitution du 30 mars 2016 ;
- soit la vacance s'annonce définitive, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 81 de la constitution du 30 août 2023, alors, en l'absence de la nomination d'un vice-président, il appartient au président de l'assemblée nationale d'exercer les fonctions de président de la République par intérim et, à ce titre, organiser des élections présidentielles dans les 90 jours, sans être lui-même candidat. On en revient donc à la constitution du 30 mars 2016 ! Coquin de sort.

Ainsi, en voulant jouer de ruses, le président Touadéra se prend les pieds dans le tapis. En effet, à supposer que sa santé se rétablisse – ce que nous lui souhaitons – il ne peut plus sérieusement envisager d'être candidat pour un troisième mandat.

Il le serait qu'aucun électeur sérieux ne voudra prendre le risque d'une République chancelante. Les zombies ont beau avoir un statut juridique en Haïti, nul ne peut déceimment occulter l'aventure d'une présidence confiée à un mort-vivant.

Mille ruses tuent l'intelligence !

Au moment où Patrice Talon, le président du Bénin – grâce lui soit rendue – se retire des responsabilités à la fin de son second mandat, ouvrant ainsi des perspectives démocratiques apaisées dans un État de droit, il serait maladroit de la part de M. Touadéra de briguer un troisième mandat.

L'Afrique en général, et la RCA en particulier, gagneraient à se réformer à un moment où la politique du président américain percute l'ancien monde.

Paris, le 23 juin 2025

Prosper INDO

Économiste,

Consultant international

